

## ARRETÉ :

AR\_2022\_17

Course Trail du 19.11.2022

Le Maire :

Le Maire d'Aumerval,

Vu la loi n°82213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des Régions,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2 du livre II, titre 1er du chapitre III, section I relatifs aux pouvoirs des Mairies en matière de police de la circulation et du stationnement,

Vu le Code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,

Considérant que dans le cadre de l'organisation par l'association Raid ICAM Lille d'une courses nature (TRAIL) qui se déroulera le Samedi 19 Novembre prochain, les coureurs emprunteront lors des différentes épreuves la Rue Principale,

Considérant que le déroulement de cette épreuve sportive nécessite une interruption de la circulation, le samedi 19 novembre 2022 et qu'il convient de prendre des mesures pour éviter les accidents,

**Arrête :**

**Article 1** : La circulation sera réglementée par des bénévoles dans la Rue Principale, le Samedi 19 Novembre 2022 à partir de 16h45 jusqu'à 21h. Une déviation sera mise en place.

**Articles 2** : Les panneaux de signalisation réglementaires seront posés par les soins des organisateurs à chaque extrémité des sections réglementées, conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la législation routière temporaire approuvée le 6.11.1992.

**Article 3** : Le service de sécurité de l'organisation assurera la mise en place des signaleurs qui devront être équipés de torches et de gilets fluorescents.

**Article 4**: La commune décline toute responsabilité en cas d'accident.

**Article 5**: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux Lois et règlement en vigueur.

**Article 6:** Les services de gendarmerie et tout agent de l'autorité sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le 17/11/22

Le maire, François Couvreur



Pour extrait certifié conforme



**Association Raid ICAM Lille**  
6 rue auber, 59 800 Lille  
SIRET : 808 461 487 00015  
[raidicamlille@gmail.com](mailto:raidicamlille@gmail.com)  
06 27 84 15 33

A l'attention de :

À Lille, le 3 octobre 2022

## **Déclaration de manifestation sportive passant par votre commune**

Monsieur,

Le 19 novembre prochain, le Raid ICAM, association étudiante basée à Lille, aimerait organiser de nouveau sa course nature (trail) dans la commune de Pernes et ses environs. Il s'agit d'un événement sportif, rassemblant environ 500 participants, qui durant une soirée s'affrontent sur une course chronométrée se déroulant sur différents terrains (route, forêt, chemin de champs...).

Vous devriez recevoir d'ici peu un dossier sur notre événement venant de la sous-préfecture. Je me permets de vous joindre ce même dossier afin que vous puissiez en prendre connaissance dès maintenant.

Vous trouverez également dans ce dossier les éléments qui concernent votre commune (épreuves, durée, parcours emprunté...). Je vous prie de bien vouloir faire part de votre accord ou de vos éventuelles remarques afin que nous puissions organiser notre manifestation dans les meilleures conditions. De plus, nous aurions besoin dans certains cas d'arrêtés municipaux afin d'avoir la priorité de passage sur les usagers de la route.

Dans l'attente d'une réponse de votre part,

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Alix BERGUE  
Présidente Raid Icam 2022

